

délégués - en exercice	97
- présents	58
Pouvoirs	2
Total votants	60

Affaire n°212/02-2026

REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION
PORTANT SUR L'AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 février à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 3 février 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MARTIN, Philippe LAPORTE, Pierre MURON, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne & Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, François BOUCHART, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Serge FONSECA, Julie GYONNET, Bernard NENY, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Excusés : Guillaume CHATELOT, Daisy LUCZAK, Deborah BERNARD.

Thomas BERTHON, Guillaume KLOTZ, Gilles GROSLEVIN, Nathalie SEMONSU.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, Joël BIGOT, Christophe COULOUMY.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Nathale CANET.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis THOUVENOT.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Nicolas BOURDELET, Thierry TASD'HOMME, Jean-Pierre BOUTHEON, Jonathan ZERDOUNE.

Excusés : Sofiane GHOZELANE, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire CORDESSE.

Excusés : Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Christine FLECK, Frédéric MARCOUX, Ziain TADJINE, Alain GREEN.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc TETART, Yann LEMAULF, Jean-Claude DELAVALAUX.

Excusés : Géraldine MIRAT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Etienne LEROY.

212/02-2026 Remplacement de la délibération portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026.

Suite à une erreur constatée dans le calcul de l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par le contrôle de légalité, la Préfecture demande à ce que la délibération prise le 8 décembre 2025 soit annulée et revotée.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n° 198-12-2025 du 8 décembre 2025 autorisant l'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026,

Considérant la demande de la Préfecture,

Le Comité Syndical,

DECIDE :

- d'**ANNULER** la délibération n° 198-12-2025 du 8 décembre 2025,
- d'**AUTORISER** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 4 909 752,53 euros dans les conditions exposées ci-dessus :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS VOTES	CREDITS OUVERTS AUTORISES SUR 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais études	468 000,00	117 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	9 020,00	2 255,00
20421	Sub Equip Pers. Droits privés	50 000,00	12 500,00
21	Immobilisations corporelles		
2128	Autres agencements et aménag.	10 000,00	2 500,00
21351	Bâtiments publics	80 000,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	12 000,00	3 000,00
2158	Autres inst., mat. Et outillage tech	3 150 857,00	787 714,25
21828	Autres matériels de transport	688 200,00	172 050,00
21838	Autres matériels informatique	135 150,00	33 787,50
21848	Autres matériels de bureau et mob.	120 550,00	30 137,50
2185	Matériel de téléphonie	8 000,00	2 000,00
2188	Autres	2 469 559,93	617 389,98
23	Immobilisations en cours		
2313	Constructions	12 407 673,20	3 101 918,30
Total			4 909 752,53

- de **DIRE** que les crédit votés seront repris au budget primitif 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 9 février 2026.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.